



# Les éco-gestes du plaisancier

Mai 2009



## Prévenir, respecter et agir

### Prévenir les pollutions aquatiques

**Je préfère des sacs lourds ou des paniers** pour transporter mes affaires car un sac trop léger risquerait de s'envoler. De même, je suis particulièrement attentif à tous les objets légers que le vent risque d'entraîner dans l'eau.

**En bateau, n'utilisez pas vos toilettes marines, surtout si vous naviguez près des côtes.** Équipez plutôt votre embarcation de cuves à eaux noires. De nombreux ports proposent aujourd'hui des systèmes de vidange. La pollution, en mer comme sur terre, peut nuire à la vie ou à la reproduction de nombreuses espèces, certaines pouvant être sensibles à de très faibles concentrations. La pollution peut aussi favoriser certaines espèces qui prolifèrent au détriment de toutes les autres.

**Je remplis prudemment le réservoir de carburant de mon embarcation**, de préférence à quai, et en utilisant un entonnoir suffisamment grand pour ne pas répandre de carburant dans l'eau.

**À bord de votre embarcation, utiliser de l'eau sans détergent.** Préférez le savon de Marseille ou alors abstenez-vous de faire la vaisselle à bord. Les ports vous proposent toutes sortes d'équipements pour améliorer votre vie à bord (sanitaires, bacs à vaisselle, douches).

**Je bannis les produits toxiques pour laver mes embarcations**, je privilégie le lavage à l'eau claire et au savon de Marseille.

**Préférez, lorsque la taille de l'embarcation le permet, le nettoyage mécanique des coques de bateaux (décapage manuel, sablage...) plutôt que l'application de peintures antisalissures.** Ces peintures antisalissures contiennent des substances biocides, pouvant avoir un impact sur l'environnement. Si la taille de l'embarcation rend nécessaire l'utilisation de ces peintures, veillez à respecter les doses d'application et à limiter les rejets dans le milieu (ex. : utilisation de bâches pour récupérer les projections de peintures).

Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat  
Prévention des risques  
Développement durable  
Infrastructures et transports

Présent  
pour  
l'avenir



**Évitez les huiles solaires.** Les couches d'huiles solaires forment un écran à la surface de l'eau qui ralentit la photosynthèse, et donc la vie végétale, près des côtes. Protégez-vous plutôt avec des laits solaires qui se dissolvent dans l'eau.

## **Respecter la faune et la flore**

**Je mouille en priorité sur le sable** afin de préserver les herbiers à posidonies ou de zostera puis je rince mon ancre sur place.

**J'évite de pratiquer des activités motorisées bruyantes** qui portent atteinte à la faune et à la flore en dehors des zones dédiées à cet effet.

**En mer et en rivière, je respecte le milieu naturel** en évitant de dégrader des zones sensibles, les lieux de nidification et de reproduction de la faune locale : roselières, berges, petits îlots, rivières en périodes de basses-eaux.

**Pratiquez la plongée sous-marine avec un centre agréé et spécialisé qui vous informera sur la bonne conduite à tenir.** Ne pas jeter l'ancre à proximité de récifs coralliens, maîtriser le mouvement de ses palmes, ne pas toucher ni ramasser de coraux... Autant de précautions à suivre pour profiter pleinement du plaisir de la plongée sous-marine, sans contribuer à la disparition des espèces que vous venez admirer.

**Respectez le milieu marin quand vous faites de la plongée sous-marine.** Abstenez-vous de remonter quoique ce soit, ne nourrissez pas les poissons et faites attention à ne pas détériorer les fonds marins avec vos mains et vos palmes. Le moindre contact avec du corail peut avoir des effets irréversibles sur son développement.

**Pour la pêche aux oursins, respectez les périodes d'autorisation de pêche, les quantités et les tailles minimales de capture. Renseignez-vous !** En France, la pêche aux oursins est autorisée du 1<sup>er</sup> septembre au 30 avril, sauf dans les Bouches-du-Rhône où elle l'est seulement du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars. À pied, vous pouvez prélever 4 douzaines par personne et en mer, vous êtes limités à 12 douzaines par personne. La taille minimale est de 5 cm sans les piquants.

## **Agir pour limiter l'impact écologique**

**Je ramasse les sacs plastiques qui flottent dans l'eau** car des espèces protégées avalent les sacs en plastique, qu'elles prennent pour des méduses, et s'étouffent. De plus, les sacs plastiques peuvent bloquer le circuit de refroidissement des bateaux et causer une avarie moteur.

**Je respecte les tailles de capture minimales et le matériel autorisé** car, en pêchant des poissons en dessous des tailles autorisées, j'empêche le renouvellement naturel des espèces et je réduis les ressources. De même, lors de mes achats, je n'achète pas de poissons ou crustacés en dessous de ces tailles.

**Pour mes pêches aux coquillages et crustacés, je respecte les quantités et les tailles autorisées** car ce sont des ressources fragiles et indispensables à l'écosystème marin.

**J'évacue mes ordures et je vidange mes cuves d'eaux usées** uniquement dans les emplacements prévus à cet effet par le gestionnaire de la voie d'eau.

## **L'Agence des aires marines protégées, un établissement public pour le milieu marin**

La création d'un réseau complet, représentatif et cohérent d'aires marines protégées sur les océans, d'ici à 2012, est un engagement politique fort de la France. C'est pourquoi la loi du 14 avril 2006 a créé l'Agence des aires marines protégées dont les missions principales sont les suivantes :

- l'appui aux politiques publiques à la fois en termes de création et de gestion d'aires marines protégées ;
- l'animation du réseau des gestionnaires d'aires marines protégées ;
- la gestion des moyens humains et financiers mis à disposition des parcs naturels marins ou d'autres aires marines protégées qui lui seraient confiées ;
- le renforcement du potentiel français dans les négociations internationales sur la mer.

Il existe différents types d'aires marines protégées comme les réserves naturelles, les parcs nationaux, les sites Natura 2000, les arrêtés de protection de biotope, les parcs naturels marins...

Leur point commun : un espace délimité en mer sur lequel est fixé un objectif de gestion à long terme. Cet objectif est souvent associé à un objectif local de développement socio-économique et à une gestion durable des ressources.

### **Coordonnées :**

42 bis quai de la douane - BP 42932 - 29229 Brest cedex

Tél. : + 33 (0)2 98 33 87 67 – Fax : + 33 (0)2 98 33 87 77

**[www.aires-marines.fr](http://www.aires-marines.fr)**

# Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Établissement public créé en 1975, le conservatoire mène une politique visant à la protection définitive des espaces naturels et des paysages sur les rivages maritimes et lacustres et peut intervenir dans les cantons côtiers en métropole dans les départements d'outre mer, à Mayotte, ainsi que dans les communes riveraines des estuaires et des deltas et des lacs de plus de 100 hectares.

Il acquiert des terrains fragiles ou menacés et des biens peuvent également lui être légués.

Après avoir fait les travaux de remise en état nécessaires, il confie la gestion des terrains aux communes, à d'autres collectivités locales ou à des associations pour qu'ils en assurent la gestion dans le respect des orientations arrêtées. Avec l'aide de spécialistes, il détermine la manière dont doivent être aménagés et gérés les sites qu'il a acquis pour que la nature y soit aussi belle et riche que possible et définit les utilisations, notamment agricoles et de loisir, compatibles avec ces objectifs.

Au 1<sup>er</sup> juin 2006, le Conservatoire assure la protection de 100 000 hectares sur 400 ensembles naturels, représentant environ 880 km de rivages maritimes.

## Coordonnées :

27 rue Blanche – 75009 Paris

Tél. : + 33 (0)1 44 63 56 60 – Fax : + 33 (0)1 44 63 56 76

[www.conservatoire-du-littoral.fr](http://www.conservatoire-du-littoral.fr)

Téléchargez ce document sur le site [www.mer.gouv.fr](http://www.mer.gouv.fr)